

MAIRIE D'ARTEMARE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures trente sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire d'Artemare.

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Maurice BERRARD, Céline BERGER, Karine MICHAUD,

Absents excusés : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX

Secrétaire de séance : Valérie PONCET

Délibération N°2024-34

Objet : cession terrain parcelle cadastrée N° C 569 zone UX

La commune est propriétaire de ce terrain cadastré N° C 569, situé chemin de Thol le long de la voie ferrée. Ce terrain figure sous teinte bleue sur le plan ci-annexé.

Compte tenu que ce terrain fait partie du domaine privé de la commune, comme n'ayant pas été affecté à un usage public, et, qu'une proposition d'achat a été faite en vue de projets d'installation valorisant la dynamique économique de la commune,

Le prix de vente proposé est de 7 Euros le m². Les frais de géomètre seront partagés.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la validation de cette cession aux conditions précitées.

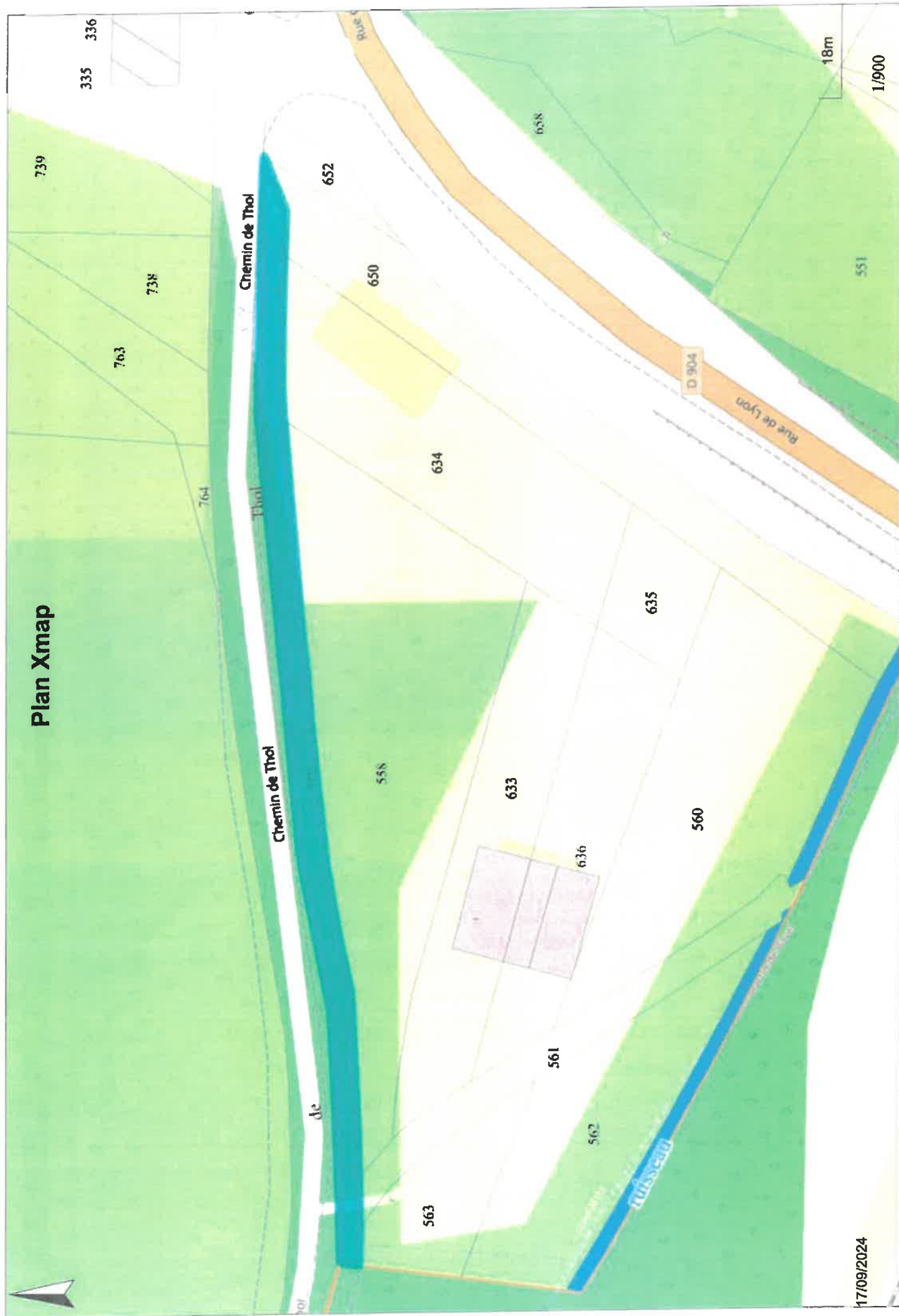
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée C 569 zone UX,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Roland DESCHAMPS



Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley
et sa publication le 23/09/2024
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20240923-2024-34-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2024

480
- 783

GSM BUREAU PRINCIPAL 12 Dec 2024/13

147, rue de la République
92340 - 92307 BELLEY Cotes
06 79 81 10 91
gsm@gsm-belley.com
www.gsm-belley.com

Commune d' ARTEMARE (Ain)
Propriétés: SCI CHANOIT
Commune d'ARTEMARE

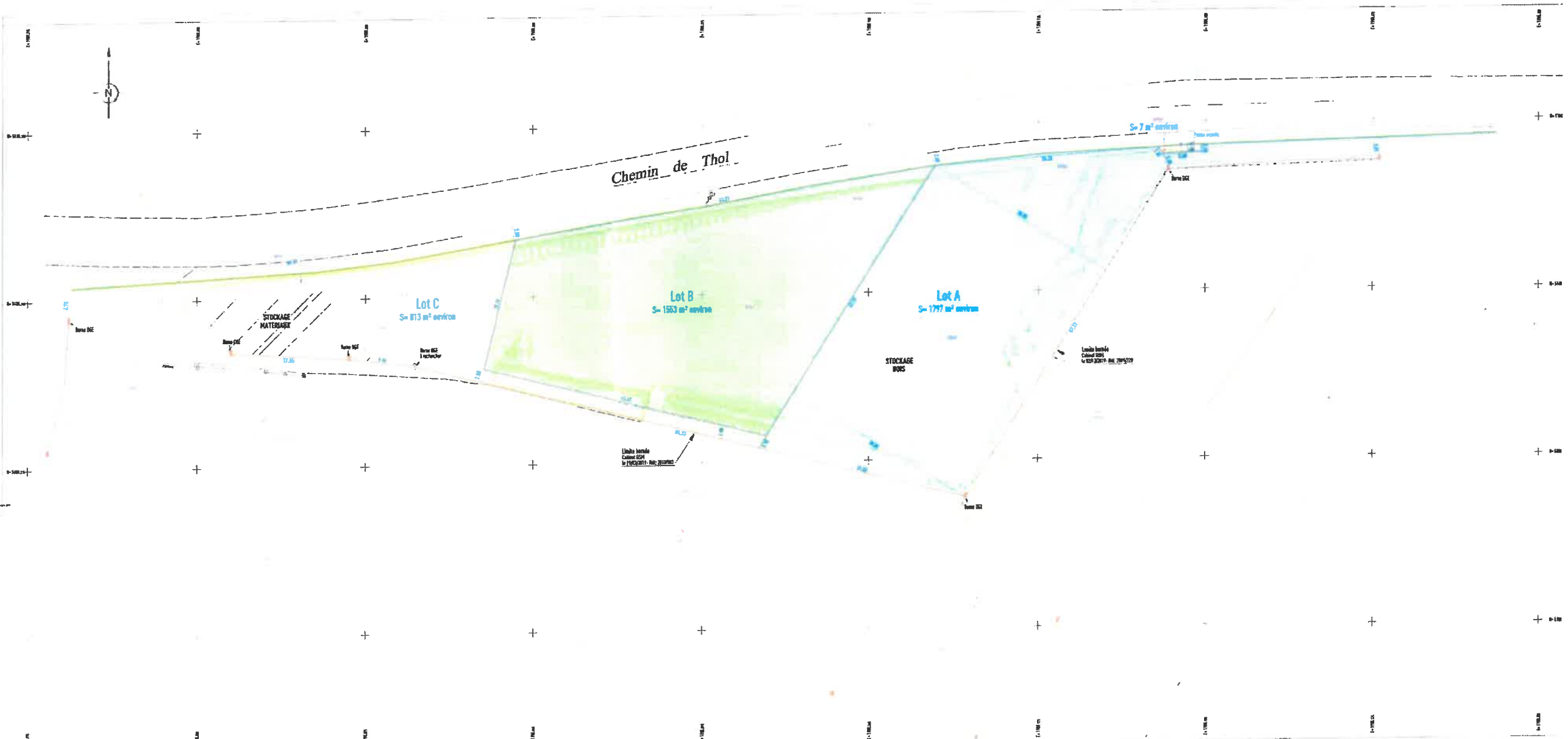
PROJET DE DIVISION COTE DANS LES TROIS DIMENSIONS
Détachement des lots B et C

Echelle 1/2500
Plan Limité le 18 juillet 2024

Date	Modification	Comp	Etabli	Version
18/07/2024	Etablissement de document	Y.C	R.C	

Section C
Lieu-dit "Les Pansels"
Parcelles 588 - 589

Note
Système de coordonnées: REF 93 - CG66
Rattachement au système REF par méthode GRS5 (réseau TERNA)



LEGENDE

Symbole	Description
(Yellow polygon)	Stades polygonaux
(Red line)	Bornes R.L.C.
(Blue line)	Talus
(Green line)	Zone habitée
(Blue dot)	Stoche à ciel
(Green dot)	Potiers incandescents
(Red dot)	Potiers Microcom
(Blue dot)	Potiers Microtrape
(Blue line)	Eclairage public
(Red line)	Milieu
(Blue line)	Clôture
(Blue line)	Vois, Chemin
(Blue line)	Application cadastrale
(Blue line)	Unité de mesure cadastre
(Blue line)	Unité terrain
(Blue line)	Stades projetés
(Blue line)	Alignement

NOTA: Toutes les limites, bornes, parcelles figurées sur ce plan sont des limites de propriété figurées sur les plans cadastraux. En aucun cas, elles ne correspondent pas à des bornes physiques et doivent être vérifiées sur le terrain. Elles ne sont pas garanties.

Le cadastre est une œuvre de l'Etat. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction des Impôts de l'Ain est formellement interdite.

Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20240923-2024-34-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2024